



J'ai réalisé des travaux peinture.ai je droit?

Par **eloise_old**, le **04/06/2007** à **17:23**

bonjour,

je viens d'envoyer mon preavis a mon propriétaire car je souhaite quitter l'appartement debut septembre.ce dernier vient de me telephoner pour m'annoncer qu'il viendrais faire une visite de l'appartement dans 48H.je voulais savoir,j'ai detapissé les murs de la salle a manger et posé de la toile de verre que j'ai peinte de couleur ainsi que les plaintes et les interrupteurs,le propriétaire peut il me demander de remettre en blanc?c'est surtout pour les interrupteurs et les plaintes que je me pose la question car c peint en parme et framboise?quant au salon,j'ai detapissé aussi posé de la toile de verre et je repeint actuellement en blanc.
merci d'avance pour votre reponse.

Par **Jurigaby**, le **04/06/2007** à **22:22**

Bonjour.

J'aurai tendance à dire que les travaux que vous me décrivez ressemble d'avantage a des travaux d'entretients qu'à des travaux important. Dès lors, je ne pense pas que vous en soyez ammené à tout remettre comme c'était avant.

A partir du moment, ou l'appartement est en conformité avec l'état des lieux, il ne devrait pas y avoir de problème.

Maintenant, cela n'engage que moi et je suis persuadé que d'autres personnes ne seraient pas d'accords avec mon analyse.

Enfin, en cas de problème, c'est monsieur le juge qui tranchera.

Cdt.